Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Postulat Marie-Christine Baechler / Chantal Pythoud-Gaillard 2016-GC-51
Programme de prévention et de dépistage de l'ostéoporose

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé le 10 mai 2016, les députées Marie-Christine Baechler et Chantal Pythoud-Gaillard, se basant sur un taux élevé de la population qui sont touché par cette maladie et les conséquences y liés, demandent au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de mettre en œuvre un programme de prévention et de dépistage de l'ostéoporose.

II. Réponse du Conseil d'Etat

L'ostéoporose est une maladie de l'appareil locomoteur caractérisée par une diminution progressive de la masse osseuse et une détérioration de la microstructure de l'os qui augmente le risque de fractures. Si cette maladie n'est pas diagnostiquée et traitée, elle est associée à une augmentation de la morbidité et de la mortalité au sein de la population touchée. On estime qu'en Suisse environ 50 % des femmes et 20 % des hommes à partir de l'âge de 50 ans sont concernés. Avec la radio-absorptiométrie (sensitométrie, DXA) il existe un moyen diagnostique qui permet de détecter cette maladie avant qu'elle cause des complications, et un traitement efficace est disponible. Malgré ces faits, cette maladie est souvent diagnostiquée seulement au moment où elle a déjà causé des fractures. Le risque d'ostéoporose augmentant avec l'âge, le vieillissement de la population causera une augmentation de la prévalence de cette maladie dans notre pays et notre canton ces prochaines décennies. L'ostéoporose est donc à considérer comme un problème de santé publique important et le Conseil d'Etat estime que la question de la mise en place d'un programme de dépistage systématique et une stratégie de lutte contre cette maladie mérite d'être étudiée.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter ce postulat.

14 novembre 2016